



---

## Medienmitteilung Communiqué de presse

Berne, le 11 novembre 2015

Le Ministère public régional Berne-Mittelland communique:

Berne

### Investigations en lien avec le décès

**Basé sur les premières déclarations de témoins, il faut partir du principe que l'homme étant décédé mardi à la gare de Berne a tenté de se soustraire à un contrôle de police en sautant par-dessus une rambarde. Il avait de la drogue sur lui. Des informations concernant son identité ont pu être déterminées.**

Le Ministère public compétent a ouvert une procédure suite à la chute mortelle d'un homme d'une rambarde mardi 10 novembre 2015 à la gare de Berne.

Selon les premiers éléments, l'homme se trouvait en tant que client dans un taxi au moment où ce dernier a été stoppé par des policiers à l'entrée du parking de la gare. Selon les premiers témoignages recueillis, l'individu est alors immédiatement sorti du véhicule et a couru en direction de la Stadtbachstrasse où il a soudainement sauté sur la rambarde de la gare de Berne. Les sommations lui ordonnant de rester sur place et les tentatives de le retenir à sauter par-dessus la rambarde n'ont pas empêché sa chute sur les voies. L'homme a été mortellement blessé. Il n'existe aucun indice laissant passer à l'intervention d'une tierce personne.

Des clarifications au sujet de l'identité du défunt ont déjà été effectuées mardi. Il s'agit d'un ressortissant nigérian ne possédant pas d'autorisation valable de séjour sur le territoire helvétique. De plus amples informations quant à son identité ont pu être déterminées mais ne sont pour l'instant pas communiquées par respect pour les proches du défunt.

Plusieurs boulettes de cocaïne ont été retrouvées sur les lieux. Les traces relevées ont pu déterminer qu'elles appartenaient au défunt. De plus amples investigations menées par l'Institut de médecine légale de l'Université de Berne ont de plus permis de retrouver dans son corps plusieurs petits paquets remplis de drogue. L'enquête se poursuit.